

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000754 – AFR 54/011/00

Informations complémentaires sur l'AU 320/00 (AFR 54/010/00 du 20 octobre 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE

SOUDAN

**Osman Idris Abo Rass, secrétaire adjoint du Parti Baas arabe socialiste
Hassan Ahmed Hassan Basheer**

Londres, le 23 novembre 2000

Osman Idris Abo Rass a été libéré le 11 novembre. Hassan Ahmed Hassan Basheer, qui avait été arrêté en même temps que lui, le 4 octobre, a été remis en liberté le 9 novembre.

Avant d'être relâché, Osman Idris Abo Rass, qui a été placé à l'isolement au cours de sa détention, a été contraint à signer une déclaration écrite dans laquelle il s'engageait à « ne pas troubler l'ordre public ».

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.

Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces deux hommes.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*